

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 824 19 juin 1986

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:  
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
Catherine Dubuis  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Yves Brutsch

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1986: 35 francs  
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

## Un tiers d'abord

*Le congrès du Parti socialiste suisse, qui se tient cette fin de semaine à Lausanne, devrait se prononcer sur une importante proposition faite par les Femmes socialistes, et transmise aux délégués avec préavis favorable du comité central: il s'agit d'un programme en cinq points, tendant à favoriser l'égalité des chances entre les hommes et les femmes membres du Parti socialiste. Ce programme veut renforcer les mesures prises lors du congrès de Genève (novembre 1981), qui sont entre autres à l'origine des progrès obtenus ces dernières années pour assurer un partage moins inégal des responsabilités à l'intérieur du parti. Mais il n'aura pas suffi de préconiser qu'au moins un grand rapport par congrès soit présenté par une femme, ou de décider qu'un effort particulier soit consenti pour la promotion des militantes, encore moins d'organiser une garderie pour enfants à chaque congrès.*

*Pour surmonter les résistances et contribuer à donner aux femmes des chances égales d'accéder aux postes à responsabilités ou de figurer sur les listes électorales, il faut désormais donner un coup de pouce supplémentaire. D'où l'idée d'instaurer au PSS la règle des quotas, idée très en faveur à l'heure actuelle dans nombre de pays et partis européens (voir au dos). En clair, la règle nouvelle préconise la présence d'un tiers au moins de femmes dans les instances dirigeantes du parti aux différents niveaux, et sur les listes pour toutes les élections au système proportionnel.*

*On imagine le flux des objections: désignations en fonction du sexe et non de la seule compétence, les hommes défendent aussi les femmes, d'ailleurs celles-ci fuient leurs responsabilités, de toute manière l'égalité des droits figure en toutes lettres dans la Constitution fédérale, etc., etc. On imagine*

*aussi sans peine les réponses à donner, qu'inspire une simple observation de la réalité politique, même socialiste. Car si le PSS compte sans aucun doute la plus forte proportion de femmes parmi ses responsables, et surtout ses mandataires, elles occupent souvent la fonction de secrétaire ou figurent sans grand espoir sur bien des listes.*

*Or, pour passer le cap à partir duquel l'égalité sera en vue, il faut que les femmes forment une «masse», un groupe assez nombreux pour devenir perceptible, à leurs propres yeux comme à ceux des camarades. On en est déjà là dans plusieurs cantons, notamment romands, même si tous n'ont pas l'avance du parti genevois, avec une présidente cantonale et une députation au Grand Conseil composée aux deux tiers de femmes. Ailleurs, la situation se présente bien différemment: pas de femme députée au Jura, pas d'élue bernoise au Conseil national, moins de 15% de femmes au comité directeur cantonal comme à Saint-Gall, Fribourg, Schwyz ou au Jura (0!).*

*Dans de telles circonstances, le système des quotas s'impose, car il présente l'avantage de tout objectif chiffré: on peut mesurer l'approche faite, les progrès accomplis. Et si l'on veut qu'il y ait avance, il faut que la barre soit placée à la fois assez haut pour stimuler les énergies, et pas trop haut pour ne pas décourager l'effort. Les Femmes socialistes proposent donc 33%, proportion d'ores et déjà réalisée dans les instances supérieures du parti suisse, et dans plusieurs comités directeurs cantonaux (Zurich, Neuchâtel, Vaud et Appenzell Rhodes Extérieures), mais plus rare au niveau des sections.*

*Bien sûr, le quota de 33% se situe au-dessus de la proportion de femmes adhérant au parti, laquelle doit à peine dépasser le quart du total des mem-*

(SUITE AU VERSO)

## (SUITE DE L'ÉDITO)

*bres. Cette surreprésentation, les Femmes socialistes l'ont voulue, pour bénéficier à leur tour du traditionnel «bonus des minorités» — cet avantage dont profitent dans notre pays les Romands et les Tessinois. En effet, les Latins, qui forment ensemble 24,6% de la population suisse, «décrochent» le plus souvent plus du quart des voix ou des postes, y compris au Conseil fédéral (2 sur 7 = 28,6%).*

*Les minorités, qui sont telles en nombre ou en influence, doivent-elles avouer leur faiblesse en recourant à un système de contingent? En fait, la question ne se pose pas en ces termes purement*

## DOSSIER DE L'ÉDITO

# Le système des quotas, partout

**Le système des quotas, dont les Femmes socialistes suisses demandent l'institution au PSS, correspond à une revendication posée et partiellement satisfaite dans de nombreux pays européens.**

En France, le Parti socialiste connaît depuis 1978 la règle des 20%. Une loi exigeant la présence de 25% de femmes sur toutes les listes électorales, pour des circonscriptions supérieures à 10 000 habitants, a été jugée non constitutionnelle. On peut attribuer le mauvais fonctionnement du système des quotas en France à l'absence d'une organisation de femmes à l'intérieur du Parti socialiste et, jusqu'à ces dernières élections, au système majoritaire qui rend les places très «chères» sur les listes électorales.

En Autriche, les Femmes socialistes, très nombreuses et fortement structurées au sein du parti, ont

*arithmétiques, mais à un niveau plus profond. Car chaque fois qu'une minorité revendique une place minimum, et supérieure à une stricte proportionnalité, elle prend au fond une double précaution, élémentaire et indispensable: contre les abus possibles de la majorité, qui occupe une position forcément dominante, et contre les risques courus par la minorité, du fait de sa propre nonchalance. Ainsi, avec le système des quotas, on ne crée pas un ghetto protégé, sinon contre lui-même; mieux, on combat efficacement la tendance au repli sur soi, à la satisfaction de l'acquis, en faisant appel à la solidarité entre les minorités déjà plus ou moins fortifiées.*

Y. J.

obtenu, à la fin de l'an dernier, l'institution d'un quota de 25% pour toutes les désignations et élections internes ou générales.

En Allemagne, le prochain congrès du Parti socialiste (SPD) se prononcera sur une proposition des Femmes socialistes tendant à placer «au minimum 40% de personnes de chaque sexe» dans toutes les instances du parti. Le comité central répond par une contre-proposition fixant la barre à 25% dans l'immédiat, pour atteindre le 50% d'ici la fin des années 90.

Dans les pays scandinaves, l'idée des quotas, lancée comme ailleurs par les socialistes, prévaut désormais aussi en dehors des institutions politiques. On admet que dans toutes les professions et instances, il faut tendre à un partage des responsabilités et des postes, qui en réserve le 40% au moins aux personnes du sexe le moins représenté.

De tous les pays scandinaves, c'est en Norvège que la représentation féminine est la plus forte dans les instances politiques depuis les dernières élections de 1985, 42% des mandats parlementaires sont détenus par des femmes — record mondial consacré de surcroît par un gouvernement composé de dix hommes et huit femmes.

## EN BREF

Une proposition de ne plus accepter d'étranger avait été présentée à l'assemblée générale d'une importante coopérative d'habitations de Zurich, la *Familienheimgenossenschaft-FGZ*. Cette société possède environ deux mille logements, dont cent trente-cinq sont occupés par des étrangers. En définitive, la femme qui avait présenté la proposition s'est trouvée seule à la soutenir au grand soulagement des dirigeants de la société.

\* \* \*

Ernst Cincera, de sinistre mémoire, n'est pas encore à la retraite puisqu'il occupe toujours son siège au Conseil national. Il vient même d'être nommé à la présidence de l'Union des arts et métiers de la ville de Zurich. On ne précise pas s'il s'occupera du fichier de l'organisation.

\* \* \*

Un journal bernois vient de rappeler que l'article 22 de la Constitution cantonale permet de provoquer un vote populaire sur une nouvelle élection du Grand Conseil, mais qu'un tel vote n'est pas possible pour le Conseil exécutif.

## Un parti féminisé

En matière de quotas les Organisations progressistes de Suisse (POCH) l'emportent sur tous les autres partis suisses: l'Assemblée des délégués réunie samedi dernier à Olten a décidé de passer carrément — et avec effet immédiat — à la règle de 60% de femmes au Comité directeur (10 personnes) comme au Comité central (40 personnes). Résultat: une douzaine de militants ont dû quitter le Comité central, où 8 des 24 sièges réservés aux femmes demeurent provisoirement vides.

Reste à démontrer que la fuite en avant dans un féminisme majoritaire sauvera les partis de la dispersion qui les menace.

# L'erreur de diagnostic

**Jean-Daniel Delley a rappelé l'immense travail et les illusions engendrées par les travaux de révision de la Constitution fédérale. Non sans quelque mélancolie pour lui qui fut un membre actif du groupe que M. Furgler fit plancher sur le sujet. Tout cela, pour rien? La seule question qui se pose encore est-elle de savoir comment le Parlement pourra classer ce dossier avec élégance?**

**Les arguments qui, il y a vingt ans, justifiaient le déclenchement de l'opération semblent pourtant toujours valables; le monde bouge très vite; la Suisse ne doit-elle pas s'adapter à cette évolution? La démocratie est affaiblie par l'abstentionnisme et surtout la dépolitisation; comment réagir? Tout cela est vrai. Mais il ne suffit pas en politique que les gens de bonne volonté prennent de bonnes résolutions.**

## COMPÉTENCE ET COMPLEXE DE MINORITÉ

La spécificité de la Constitution fédérale, c'est qu'elle est une délégation de compétences au pouvoir central. La Commission Furgler l'avait un peu vite oublié, même si, sur ce point fondamental, on a corrigé le tir. Toute révision tend à renforcer les compétences de l'Etat central; inévitablement, le débat s'instaure donc dans la méfiance; les fédéralistes se mettent en état d'alerte, les minorités deviennent attentives, etc.

Dès lors, on doit se demander si la prétention de «répondre aux problèmes de notre temps», selon les formules prisées, par une révision n'est pas une erreur de diagnostic. D'abord créer le mouvement, permettre aux hommes et aux choses de bouger! Et, pour cela, il ne faut pas réviser la Constitution, mais s'en libérer.

## LA RÉPARTITION DES TÂCHES

On pouvait penser — je l'ai cru un temps — que la

répartition des tâches et des charges serait le pas décisif pour une mise en ordre et une clarification. Mais cette redistribution de rôles a buté sur deux obstacles: d'une part, la volonté de la Confédération d'utiliser la répartition des charges pour assainir ses finances; d'autre part, la complicité objective entre les administrations cantonales et fédérales, qui se conçoivent comme des «institutions», qui sont d'autant plus fortes quand elles agissent au niveau national et cantonal.

Avant d'entreprendre autre chose, tout aussi utile de tenir compte de ce deuxième constat d'échec: l'innovation ne passe pas par la répartition des tâches.

## LIBÉRATION

L'innovation et l'expérimentation sociale exigent en fait qu'on se libère d'entraves: constitutionnelle, législative, réglementaire. Vouloir réviser la Constitution, c'est confier à des experts ou des parlementaires la mission de faire le bonheur d'autrui. Et si l'on créait plutôt les conditions qui permettent à ceux qui ont de l'imagination et la volonté d'agir, de faire leurs preuves.

Dans des domaines essentiels et qui représentent la grosse part des dépenses publiques, la réglementation mise en place ne permet pas d'innover. C'est vrai pour l'agriculture, l'enseignement gymnasial et professionnel, l'assurance-maladie, certains domaines de l'environnement, de l'énergie, etc. Certes, il ne saurait être question d'autoriser n'importe qui à faire n'importe quoi. Les conditions d'une expérimentation, sa durée, son champ d'application, son contrôle doivent être minutieusement définis. Qui par exemple aurait la compétence d'autoriser l'«exception»? On mesure les difficultés (juridiques dans certains cas) et surtout les résistances des «institutions», dont toute expérimentation conteste le monopole ou la prétention au savoir-faire.

Mais si la somme de travail consacrée à la révision de la Constitution fédérale, celle des études, celle des rapports, celle des compilations avait été utilisée pour solliciter, analyser les demandes d'innova-

tion et étudier les conditions juridiques et matérielles d'une expérimentation éventuelle, moins de temps aurait été perdu.

## PARADOXE DU FÉDÉRALISME

Dans les Etats centralisés, le pouvoir central — c'est le cas en France — impose à certaines régions une expérimentation, par exemple dans le domaine de la circulation, de la communication... En Suisse, on n'a connu que l'essai du 50 km/h dans les villes.

Il serait paradoxal que le fédéralisme qui devrait être le lieu privilégié de l'innovation se révèle conservateur et qu'innove (mais par décision d'en haut) les Etats jacobins.

Avant de réviser la Constitution, étudions d'abord les moyens, ponctuellement, de s'en libérer!

A. G.

### Quelques extraits du projet jeune-radical (1935)

**Art. 12/2:** *Le droit de cité communal ne peut être acquis pour la naturalisation que dans la commune de domicile.*

**Art. 36:** *Deux cent mille citoyens jouissant du droit de vote ont le droit de provoquer une votation sur la dissolution du Conseil national.*

**Art. 105:** *Est éligible à l'Assemblée fédérale tout citoyen ayant le droit de vote qui n'a pas encore atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus et qui n'a pas fait partie de l'Assemblée fédérale d'une manière ininterrompue pendant plus de douze ans.*

**Art. 107:** *Pour le surplus, la législation fédérale établira les dispositions nécessaires aux élections; elle ordonnera, en particulier, qu'avant chaque élection les professions des candidats soient publiées, de même que leur appartenance à des conseils d'administration de sociétés anonymes ou à des conseils de direction de sociétés coopératives.*

## Faites vos comptes!

Les 28 et 29 juin prochains, le peuple vaudois aura à se prononcer sur trois initiatives fiscales: celles du POP et de l'AVLOCA qui proposent que les locataires puissent déduire une part des loyers qu'ils payent de leur revenu et celle de l'AVIVO qui vise à mieux protéger les petits contribuables, astreints à une fiscalité très lourde.

La presse avait en son temps annoncé à grand renfort de titres racoleurs un «cadeau» de 153 millions de francs aux contribuables vaudois. Le manquement à gagner pour le fisc est certes impressionnant mais à qui ces mesures vont-elles profiter? Le cadeau se révèle empoisonné pour toute une catégorie de contribuables et plutôt chiche pour ceux qui en auraient véritablement besoin. Contre les idées reçues et la propagande qui s'organise, notamment sous l'égide d'un «Comité contre une fiscalité incohérente» — regroupant de nombreuses personnalités des milieux bourgeois sous la houlette des députés Jean-Pierre Schmidely et Franco del Pero — il n'est pas inutile d'examiner quelques situations concrètes.

### LES PERDANTS

Les **célibataires** disposant d'un revenu annuel de 30 000 francs verront leur charge fiscale augmenter de 108 francs (+ 6%). Augmentation également pour la classe 32 000 francs: 153 francs ou 7,7%. A l'autre bout de l'échelle, celui qui gagne 200 000 francs par année n'en payera que 238 de plus, soit une augmentation de 1%!

C'est donc la progression à l'envers, on taxe le modeste 7 fois plus que l'aisé.

Les **couples mariés sans enfants**, disposant de deux gains payeront 124 francs de plus (8,1%) s'ils gagnent 32 000 francs par année. Ici, la proportion

Par un artifice juridique exposé dans notre précédente édition (DP 823), l'acceptation de l'initiative AVIVO — qui vise un point précis — rendrait caduc l'ensemble des modifications proposées par le Conseil d'Etat dans son *Exposé des motifs* n° 32 (printemps 1986) et acceptées par le Législatif. Ces modifications visent à une refonte de la fiscalité vaudoise. Plus d'égalité? C'est ce que l'on voudrait nous faire croire, en feignant d'oublier que face à l'impôt, certains citoyens sont toujours plus égaux que d'autres.

s'inverse carrément lorsque l'on monte dans l'échelle, puisque le même couple gagnant 100 000 francs verra ses impôts réduits de 1131 francs (- 12,1%).

### LES GAGNANTS?

On a souvent argué que le système du quotient familial, que le canton de Vaud sera le premier à introduire en Suisse était favorable... à la famille. On aurait pu ajouter «mais pas à n'importe laquelle».

Si nous prenons le cas classique d'une **famille de deux enfants dont la femme reste au foyer** (un seul gain), ses impôts diminueront, avec le nouveau système, de 219 francs pour un revenu de 46 000 francs (- 8,8%). A 200 000 francs de revenu, la baisse est de 4451 francs (- 19,6%). Donc, on allège bien pour tout le monde, à cette différence près que la première famille pourrait aisément partir en vacances avec le montant du cadeau offert à la seconde. Deux enfants sont assurément une charge importante pour qui dispose de 3800 francs mensuels. Le cadeau de 219 francs paraît quelque peu dérisoire en regard de celui consenti à des bambins dont les parents gagnent 16 000 francs par mois.

Plus nette encore est la disparité pour les **familles de deux enfants disposant de deux gains**. 3670 francs mensuels représentent les salaires combinés

d'un ouvrier non spécialisé et de son épouse qui fait quelques heures dans un restaurant ou un magasin. Pour les aider à nouer les deux bouts et à supporter d'éventuel frais de nourriture, le fisc vaudois se propose de leur accorder une réduction d'impôts de 32 francs (- 1,4%)! A la même famille gagnant 13 340 francs, on consentira 3574 francs de réduction (- 21,2%).

Ces quelques chiffres, extraits de l'*Exposé des motifs* cité plus haut, se passent de longs commentaires. Chaque citoyen devrait prendre la peine de consulter les tableaux annexés au document officiel avant de prendre sa décision de vote. Gageons que la proportion de ceux qui s'estimeraient lésés ou insuffisamment protégés par le «paquet fiscal» du Conseil d'Etat vaudois suffirait à faire accepter les trois initiatives. Il ne s'agit pas de contester l'idée d'une réforme profonde, qui est incontournable, mais de manifester une autre conception de l'égalité fiscale.

M. A. M.

## Zurich: nature en liberté

Les habitants de Zurich ont pu inaugurer récemment le plus grand parc public urbain du pays. Le parc Irchel — 15 hectares, 10 kilomètres de chemins pédestres, 5000 arbres et 18 000 arbustes plantés, un lac, des étangs et des ruisseaux sur 16 000 m<sup>2</sup> — aux portes du nouveau campus universitaire, a été voulu par ses concepteurs comme un paysage naturel accessible à tous: pas d'interdiction, l'herbe est fauchée deux fois l'an, quelques places de jeux et de pique-nique. L'un de ses créateurs est «curieux de voir dans quelle mesure et à quels endroits qui des utilisateurs ou de la végétation va prendre le dessus à terme ou comment ils vont s'arranger».

Une réalisation qui devrait donner des idées à nos jardiniers faiseurs de pelouse et d'arrangements végétaux à regarder de loin en habits du dimanche.

## Soleure: vote judicieux

Les électeurs soleurois ont adopté une nouvelle Constitution. Pour éviter une addition de suffrages négatifs portant sur l'un ou l'autre des articles contestés, les autorités avaient posé quatre questions dont une essentielle et trois complémentaires. La question principale portait sur le projet de Constitution, les trois complémentaires sur des éléments à intégrer éventuellement à la nouvelle Constitution. Les électeurs ont approuvé la Constitution. Ils y ont introduit le principe de la motion populaire: cent électeurs peuvent soumettre une motion au Grand Conseil et elle est alors traitée comme une motion parlementaire. Ayant à choisir les limites des compétences financières des autorités, les électeurs ont préféré la limite inférieure, c'est-à-dire le référendum financier obligatoire sur les dépenses uniques de plus de deux millions ou les dépenses se répétant de plus de deux cent mille francs (au lieu de cinq millions et cinq cent mille francs). Enfin les mêmes électeurs ont refusé d'abaisser à dix-huit ans l'âge de la majorité civique. La participation au scrutin a été légèrement inférieure à trente pour cent, mais les citoyens ont démontré qu'il savait moduler leur vote sans avoir besoin de tuteurs choisissant pour eux.

## Berne: vive les femmes

La récente élection de Leni Robert a marqué la toute première entrée d'une femme au gouvernement bernois. Les députés ont également confié pour une année la présidence du Grand Conseil à une femme, socialiste de surcroît. Et ce n'est pas tout: quatre des cinq plus importants groupes parlementaires (UDC, radical, liste ouverte, groupe commun évangélique / Alliance des indépendants) sont présidés par des femmes. Le groupe socialiste

n'a qu'une vice-présidente, mais c'est une de ses membres qui dirige les débats du Législatif.

Les dernières élections ont également marqué une augmentation de la représentation parlementaire féminine, aujourd'hui forte de trente députées (15% des effectifs).

Ajoutons que les prochaines élections nationales verront l'apparition d'une liste autonome des femmes socialistes, apparentée évidemment à la liste masculine. Cette expérience bernoise sera intéressante à suivre, elle permettra peut-être au «grand vieux canton» d'envoyer pour la première fois une femme socialiste siéger au Parlement fédéral.

### RÉACTION D'UN LECTEUR

## Vous avez dit symbolique?

Lire dans DP (N° 820) que la révision de la loi sur l'asile n'est «somme toute» que «symbolique» m'a fait mal.

Bien des arguments ont déjà été échangés pour ou contre le lancement d'un référendum, mais celui-ci est bien le pire.

Justifier votre abstention par la banalisation d'une révision scélérate qui représente bel et bien la fin du droit d'asile (accès au territoire et droit d'être entendus non garantis; et nous ne sommes déjà qu'à 8,4% de demandes acceptées!), illustre bien le risque d'un renoncement qui conduirait à minimiser gravement l'enjeu du débat, avant de déboucher sur l'oubli de cet épisode gênant de notre vie publique.

Etre minoritaire n'est certes pas facile. Nous avons perdu, et pour longtemps, la bataille du droit d'asile. De grâce, ayons le courage de le dire, plutôt que de spéculer sur le libéralisme à contre-courant de quelques fonctionnaires qui refuseraient d'appliquer la nouvelle loi dans toute sa rigueur.

Ce n'est pas en sacrifiant nos convictions sur

## Zurich: triple oui

Les citoyens zurichois ont accepté deux initiatives fiscales de l'Alliance des indépendants et le contre-projet du Parlement. C'est ce dernier qui entrera en vigueur puisqu'il a obtenu le plus grand nombre de suffrages. La preuve, contrairement à ce que prétend encore la majorité du Conseil des Etats, que les citoyens sont capables de maîtriser d'autres systèmes de vote que celui, dépassé et insatisfaisant, qui prévaut encore au niveau fédéral lorsqu'un contre-projet est opposé à une initiative (impossibilité du double oui).

l'autel du consensus national que nous ménagerons pour le futur la perspective d'un retour à une Suisse ouverte et solidaire.

Avec mes salutations amicales.

**Yves Brutsch**

### Réponse de la rédaction

**Une révision «avant tout symbolique» et non pas «que symbolique» comme le lit notre correspondant. Cette qualification ne signifie en aucun cas la banalisation d'une révision «inutile, bâclée et néfaste» (DP 815). L'aspect symbolique de l'opération saute aux yeux: la pratique de la loi actuelle a déjà permis de restreindre considérablement la notion d'asile, au point que des parlementaires se sont demandés si la révision était vraiment nécessaire.**

**Dans cette affaire ce ne sont pas les convictions qui sont en jeu mais la manière de les exprimer en fonction des résultats espérés. Il ne s'agit pas de renoncer mais de choisir le terrain le plus propice à la défense du droit d'asile. Il nous paraît que le retour à une Suisse ouverte et solidaire passe par l'engagement concret des personnes et la vigilance face aux abus. Plus que par un référendum où s'affrontent d'abord des slogans et où se figent des positions de principe.**

# Journalistes paresseux

**Un pays démocratique ne peut se passer de moyens d'information diversifiés et de qualité. Face à la complexité des problèmes auxquels sont confrontés les sociétés modernes, les médias ont un rôle considérable à jouer: rechercher l'information, la traduire dans un langage accessible au public, permettre aux diverses opinions de s'exprimer, mettre en évidence les enjeux. Une tâche exigeante, difficile.**

Des chercheurs de l'Institut de journalisme de l'Université de Zurich ont voulu en avoir le cœur net: en Suisse, les médias répondent-ils à ce besoin d'information engendré par une réalité sociale fragmentée que les individus ne sont plus en mesure d'expérimenter directement? Pour répondre à cette question ils ont examiné comment la presse (entre 1976 et 1980), la radio et la télévision (1981-1982) ont couvert le domaine de l'énergie nucléaire, un sujet complexe à souhait, controversé et sur lequel les citoyens ont eu à se prononcer plusieurs fois: un échantillon de 6000 articles dans 16 journaux représentatifs de la presse alémanique, 331 interventions radiodiffusées et 175 séquences télévisées. Les résultats détaillés de la recherche viennent d'être publiés\*; nous ne retiendrons que les conclusions principales.

L'information sur le nucléaire est réactive; elle dépend fortement des événements politiques: décision du Conseil fédéral, conférence de presse d'une organisation... D'où son caractère ponctuel: les différents acteurs de la scène nucléaire défilent de manière isolée, sans référence à un contexte et aux

conséquences possibles de l'action évoquée, sans mention des liens qu'ils entretiennent entre eux. Ce «journalisme de communiqués» sans grandes prestations rédactionnelles, se borne à répercuter l'événement; il rend public ce qui l'est déjà. Le citoyen est à la fois surinformé (multiplication de l'information) et sous-informé (faiblesse du traitement de l'information).

Plus de la moitié des articles sont repris directement des agences de presse et souvent d'une seule

Le présent tableau donne un exemple de la manière dont la presse alémanique se fait l'écho d'un événement touchant à l'énergie nucléaire. La publication du Rapport final de la Commission pour une conception globale de l'énergie paraît le 19 décembre 1978. La presse en parle énormément le lendemain de l'événement, puis de manière de plus en plus succincte pendant dix jours. Les chiffres en % indiquent la proportion du nombre d'articles et celle de la surface rédactionnelle utilisée par rapport à l'ensemble de la période. Compté sur huit quotidiens.

20.12.78	37 articles	(58%)	76% de la surface
21.12.78	4	}	(30%) 14%
22.12.78	8		
23.12.78	7		
25.12.78	0		
26.12.78	0	}	(12%) 10%
27.12.78	3		
28.12.78	1		
29.12.78	1		
30.12.78	3		

source. Les experts scientifiques sont rarement mis à contribution et, lorsqu'ils s'expriment, c'est pour venir à l'aide des adversaires ou des partisans de l'énergie nucléaire.

L'image des médias qui ressort de cette enquête est assez négative. Si la presse suisse couvre bien en général les événements politiques agendés, l'exigence de coller à l'actualité immédiate prime sur le développement des aspects moins «chauds». Le

monde journalistique est un monde fermé, peu enclin à aller chercher l'information, à faire appel à des connaissances extérieures; trop proche et trop aligné sur le monde politique.

Une amélioration des prestations des médias passe par un renforcement des moyens matériels et humains. Seuls des journaux puissants peuvent disposer de suffisamment de journalistes compétents pour élaborer la matière et se libérer de la contrainte du quotidien. La multiplicité des supports n'est pas, comme on le croit trop souvent, le pape de la diversité et de la qualité de la presse.

\* Ulrich Saxer, Heinz Gantenbein, Martin Gollmer, Walter Hättenschwiler, Michael Schanne «Massmedien und Kernenergie», Berne, 1986.

## Les Américains ne font guère mieux

Des observations analogues ont pu être faites aux Etats-Unis à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island.

Les journalistes de la presse locale et régionale n'ont jamais mis en question les déclarations des dirigeants de la centrale. Pourtant dès sa mise en service ce réacteur a subi de nombreuses perturbations. Mais les communiqués de la Direction qui en faisaient mention étaient rédigés dans un jargon technique que les journalistes n'ont pas su déchiffrer. Jamais l'un d'entre eux ne s'est rendu sur place pour enquêter, confiant dans les assurances de la Direction selon laquelle les systèmes de sécurité fonctionnaient. Après l'accident majeur de mars 1979 les journalistes ont admis n'avoir pas rempli leur mission en n'accomplissant qu'un travail de routine. Une plus grande curiosité de leur part aurait pu conduire, grâce à la pression de l'opinion, à des contrôles plus sérieux des conditions de sécurité.

## Du bon usage

Eh bien voilà: j'aurai souffert mille morts pour tenter d'apprendre les règles d'accord du participe passé employé avec avoir (règle générale: on accorde avec le complément direct, s'il est placé avant le verbe — *les fleurs que j'ai cueillies*) — bien en vain. Pendant huit ans, j'aurai tourmenté de malheureux collégiens pour les leur faire entrer dans la tête — sans résultat notable; pendant vingt-neuf ans, j'aurai pourchassé les fautes d'accord dans les dissertations et les explications de textes de mes gymnasiens — en pure perte, ou peu s'en faut...

Or aujourd'hui, je lis dans *Le Bon Usage* de Grévisse (11<sup>e</sup> édition, 1980):

«Observons (...) que la règle d'accord du participe passé conjugué avec *avoir* est artificielle. Comme le fait remarquer Brunot (...), la vraie règle eût dû être de laisser le participe invariable ou de l'accorder avec le sujet du verbe.»

Et de constater depuis un siècle et plus «une pente instinctive vers l'invariabilité du participe».

Et de citer:

Diderot: «Je l'ai *fait*, cette besogne.»

Flaubert: «Toutes les injures que l'on s'est *dit*.»

Proust: «As-tu vu la tête qu'il a *fait*?»

Duhamel: «Quelle idée a *eu* le patron?»

Mauriac: «C'est une des rares paroles raisonnables que j'aurai *entendu*.»

Et La Varende, et Gracq, et Gascar, et Druon, et Curtis, et Claude Roy, et Montherlant, etc.!

Si le français rénové devait nous délivrer de semblables plaisanteries, et de quelques autres de même farine, alors qu'il vive!

Une fois de plus — catastrophe — je me suis complètement trompé, et ce faisant, j'ai gravement nui à l'image de marque des millionnaires genevois d'une part; à celle du système fiscal genevois d'autre part, qui est paraît-il on ne peut plus «social».

Deux amis me font en effet remarquer que la

somme de douze millions d'impôts mentionnée par le *Journal de Genève* (voir DP 820) ne concerne que l'impôt sur la *fortune*... Or, ces infortunés paient en outre un impôt sur le *revenu* de leur fortune. Ils paient donc deux fois. On peut même imaginer le cas d'un misérable dont la fortune consisterait en toiles de maîtres (un ou deux Picasso, un seul Renoir, et ça y est: vous voilà millionnaire), qui ne lui rapporteraient rien (sinon une plus-value fort aléatoire), et sur lesquelles il devrait tout de même payer — obligé de vendre peu à peu sa collection!

Ça m'a pris là!

Je pourrais plaider les circonstances atténuantes et dire que j'ai été induit en erreur par le *Journal de Genève* lui-même, lequel ne parlait que de l'impôt sur la fortune et laissait ignorer que... Je préfère m'abstenir et tenter de réparer le mal:

Quand j'étais enfant, mes parents envoyaient régulièrement quelque argent à *L'Œuvre pour les Petits* — quelle discrimination! Je propose de fonder sans attendre une *Œuvre pour les Gros*!

J. C. Renseignements: 022/71 30 25 ou 34 43 86.

## Genève: pays de cocagne?

Les «Jardins de Cocagne», c'est une coopérative maraîchère genevoise qui, depuis huit ans, produit des légumes biologiques pour 200 familles. Chaque semaine les coopérateurs reçoivent un choix de légumes de saison. Ils s'engagent à accomplir chaque année trois demi-journées de travail sur le terrain.

Mais ce terrain a été vendu et la coopérative doit partir à l'automne. Une parcelle de 4 hectares a été trouvée, mais les moyens des coopérateurs et l'emprunt bancaire ne couvrent pas la totalité du prix (450 000 francs). D'où l'appel à des souscripteurs extérieurs pour des parts de 500 francs sans intérêts mais indexées au prix du blé, remboursables dès fin 1988 et transmissibles. L'occasion de soutenir une expérience originale qui crée un lien direct entre les producteurs et le consommateur.

### JOURNALISME ÉCONOMIQUE

## Agenda mal tenu

Les experts en relations publiques et autres chargés de presse des entreprises auraient intérêt à se concerter avant d'arrêter le calendrier de leurs conférences de presse. A défaut, les collisions de dates apparaissent inévitables, qui réduisent d'autant l'écho donné par la presse à chacune des manifestations.

Exemples de belle coordination: le 6 mai dernier, les journalistes auraient dû choisir entre la conférence de presse annuelle de la Société générale de surveillance et la Financière de presse, si cette dernière n'avait retardé in extremis sa manifestation. Le 26 mai, Henniez

SA invitait dans ses usines, l'Institut suisse de la congélation à Lausanne et la Villars Holding à Fribourg. Avec un bel ensemble, deux des plus grandes entreprises vaudoises, Hermes Precisa et Bobst SA convoquaient la presse le matin du 4 juin, à Yverdon et Lausanne respectivement, sans penser ni l'une ni l'autre que les mêmes journalistes économiques étaient invités à l'inauguration de la Bourse de Genève, le même jour en fin d'après-midi.

La société qui aura le courage d'organiser une journée de presse ou une visite d'entreprise en juillet-août sera doublement récompensée par la présence de journalistes plus disponibles et par des colonnes moins chichement mesurées, pour les comptes rendus, qu'en période «ouvrable».

Y. J.

## 1961-1986: les 25 ans d'Amnesty International

A propos de cet anniversaire, une ou deux choses: on sait qu'Amnesty International est née à Londres, le 28 mai 1961, sous l'impulsion d'un groupe de juristes alarmés par la montée des violations des droits de l'homme dans le monde. De ce groupe initial aux 500 000 adhérents actuels, bien du chemin a été parcouru. L'organisation a entre autres gagné la considération générale (prix Nobel de la paix en 1979) — et la haine de quelques-uns. Elle est devenue un symbole d'espoir pour des milliers de prisonniers.

En gros, la structure de l'organisation est celle d'une pyramide dont la base est constituée par les groupes locaux, eux-mêmes coiffés par les sections nationales (actuellement dans 150 pays) placées sous l'autorité du Secrétariat International de Londres.

On s'est souvent interrogé sur le bien-fondé du mandat limité: libération des prisonniers d'opinion, abolition de la torture et de la peine de mort. Amnesty est convaincue, pour sa part, de l'indivisibilité et de la dépendance réciproque de tous les droits de l'homme. En d'autres termes, défendre un droit, c'est les défendre tous. Dans cette perspective, le respect du droit à l'intégrité physique et psychique, et le respect du droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et l'expression de celles-ci conditionnent, pour AI, la promotion et l'exercice de tous les autres droits.

### ECRIRE DES LETTRES

Coup de génie que de demander à Madame et à Monsieur Tout-le-monde de prendre la plume pour demander des nouvelles de tel prisonnier, pour intercéder en faveur de tel condamné à mort. Car chacun est capable d'écrire; des modèles sont même fournis. Et il n'est pas nécessaire de con-

naître les langues étrangères, on peut écrire dans sa propre langue. L'accumulation de courrier sur les tables dictatoriales peut parfois exercer une certaine pression: le régime des prisons s'adoucit, de temps en temps une libération survient. Les recherches de renseignements constituent évidemment un énorme travail: plus les informations sont précises et détaillées (nom, âge, sexe, profession, circonstances de l'arrestation, motifs de la condamnation), plus l'action a des chances d'être efficace.

### VINGT-CINQ ANS: LE BEL ÂGE

Le jour où Amnesty International n'aura plus de raison d'être, elle aura gagné son pari. Etrange paradoxe qui n'est, hélas! pas en voie de se résoudre. Depuis 25 ans, les violations des droits de l'homme dans le monde sont en constante augmentation. Si, ici ou là, on constate des améliorations, la peine de mort et la torture sévissent dans de nombreux pays. Par ailleurs, les séquelles d'une dictature disparue et remplacée par une démocratie encore fragile sont difficiles à évaluer: l'appareil militaire et policier qui a structuré l'Etat, souvent pendant de longues années, ne disparaît pas d'un jour à l'autre. De plus, l'hypocrisie est de règle parmi les gouvernements qui ont signé la Convention internationale sur les droits civils et politiques à l'ONU, mais qui ne se sentent nullement engagés par cette signature. La conspiration du silence empêche aussi d'accéder aux chiffres exacts: nombre réel de prisonniers enfermés sans inculpation ni jugement, nombre réel d'exécutions capitales. Bref, il n'y a pas de quoi pavoiser. Amnesty a 25 ans. Le bel âge, mais dans un siècle de fer.

Catherine Dubuis



### ÉCHOS DES MÉDIAS

Le message aux parents et aux enfants intéressés par le passeport de vacances de la ville de Berne était rédigé en quatre langues en plus de l'allemand: en français, en italien, en espagnol et en esperanto «Multe da distrokun via Bern-a feria pasporto» (Beaucoup de plaisir avec ton passeport de vacances bernois).

\* \* \*

Le tribunal administratif du canton de Berne a donné raison à la maison Ringier contre des communes bernoises qui interdisaient le dépôt de distributeurs du *Sonntagsblick*. Élément retenu: dans le canton de Berne vingt-deux exemplaires seulement sont vendus, en moyenne, dans chaque distributeur. Ils ne gênent donc pas la circulation.